



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-88 Conseil d'Administration du 02/10/2025

Déplacement au Congrès des Maires : mandat spécial

Direction Générale des Services Pilotage et Ressources Internes « *finances* »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	7
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration qu'au vu du déplacement à venir au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre 2025, il convient de prendre une délibération concernant le remboursement des frais d'hébergement et de repas à l'occasion de déplacements hors du département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil d'Administration est invité, par le biais d'un mandat spécial, à autoriser la prise en charge des frais afférant à ce déplacement pour :

- la Présidente Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Sébastien ANDRÉ, Directeur Général des Services.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

par le biais d'un mandat spécial, la prise en charge
des frais afférant au Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025, pour :

- la Présidente Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Sébastien ANDRÉ, Directeur Général des Services.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251006-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2025

Publication le : 06-10-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN